



PROCES-VERBAL DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **CHIRAC-BELLEVUE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, **sous la présidence de Mr Robert GANTHEIL**.

Etaient Présents : Mme Christianne BROCHET, Mr Robert GANTHEIL, Mr Jean-Pierre MARIVAL, Mr Jean-Marcel MASSET, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mme TELLIER Marjorie.

Etaient absents excusés : Mr Stéphane BESSE, Mme Emilie FOURNIER-MERCIER, Mme Catherine MOURIACOU, Mr Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE.

Procurations : Mme FOURNIER-MERCIER Emilie à Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mme Catherine MOURIACOU à Mr Robert GANTHEIL, Mr Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE à Mr Jean-Marcel MASSET, Mr Stéphane BESSE à Mr Jean-Pierre MARIVAL

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 6

Secrétaires de séance : Mr Jean-Marcel MASSET

Début de séance : 19 h 04

Ordre du jour :

I) Délibérations :

01 – Approbation du PV du Conseil Municipal du 14 mai 2025.

02 – Taxe d'aménagement

03 – Achat parcelle D148 (de Mr Sylvain LACROIX)

04 – Renouvellement contrat RGPD (règlement général de la protection des données) avec GAÏA

05 – HCC : modification des statuts HCC (modèle de délibération erronée envoyée par HCC)

II) Questions diverses :

- Situation de la Maïade
- Maison des Associations : point sur l'avancement des travaux
- Vacances
- Point sur la voirie
- Bilan journée festive du 17 mai 2025

I) Délibérations :

01– Approbation du PV du Conseil Municipal du 14/05/2025

Lors du conseil municipal du 14 mai 2025, nous avons évoqué le souhait des locataires actuels d'acquérir la maison Au Vert. Or, pour l'instant, la maison n'est pas à vendre. Une estimation de sa valeur locative est juste étudiée.

Pour : 06

Contre : 00

Abstention : 04

02 – Taxe d'aménagement :

Le Maire explique le but de la taxe d'aménagement : la taxe est due lors des opérations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, DP...), et cet impôt est perçu par la commune.

Monsieur le Maire propose qu'il n'y ait pas de taxe d'aménagement et propose de voter :

Pour : 09

Contre : 00

Abstention : 01

03 – Achat parcelle D148 (de Mr Sylvain LACROIX) :

Monsieur LACROIX a hérité de la parcelle D148 sise du lotissement du Puy Chaud. Ce dernier souhaite vendre cette parcelle et la propose à la mairie pour un prix de 20000 €.

Monsieur le Maire demande donc de voter :

Pour : 00

Contre : 05

Abstention : 05

04 – Approbation du contrat RGPD avec la société GAIA et nomination du délégué à la Protection des Données (DPO)

Le Maire rappelle les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD) et l'obligation de désigner un délégué à la protection des données pour assurer la conformité des traitements de données personnelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Approuve le contrat RGPD avec la société GAIA
 - Le contrat, ayant pour objet de mettre en conformité de la commune de Chirac-Bellevue avec les exigences du RGPD, a été présenté et détaillé aux membres du Conseil Municipal.
 - Le contrat comprend notamment la mise en place de procédures de protection des données, la sensibilisation du personnel, et la supervision de la conformité continue.
- 2) Approuve la nomination du délégué à la protection des données (DPO)
 - Conformément à l'article 37 du RGPD, le Conseil Municipal approuve la nomination de SAS GAIA en tant que délégué à la protection des données (DPO) de la commune de Chirac-Bellevue.
 - Monsieur Christophe DELMAS, ou tout représentant de la société GAIA aura pour mission d'informer et de conseiller la commune sur ses obligations en matière de protection des données, de contrôler le respect du RGPD, et de coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente délibération.

05 – Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté : correction et remplacement du modèle de délibération

Haute-Corrèze Communauté demande aux Communes de bien vouloir annuler et remplacer la délibération précédente en utilisant le modèle fourni. En effet, il y avait une erreur dans la première version.

Monsieur le Maire demande de voter pour corriger la délibération :

Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 05

II) Questions diverses :

- Situation de la Maïade : La Maïade est toujours en retard de loyers, Mr FRAGA, directeur des Finances publiques suit le dossier et nous accompagne, nous laissons passer l'été.
- Maison des Associations : une réunion avec Corrèze Ingénierie est prévue début juillet
- Vacances de la Mairie : lorsqu'Isabelle va être en congés, une permanence sera assurée à la mairie, mise à part une semaine où la mairie sera fermée (semaine à définir)
- L'ouverture des plis (offres voirie) a eu lieu le 24 juin en présence de Sophie GOYARD, Syndicat de la Diège, l'entreprise BERGEAUD a été retenue.
- Bilan journée festive du 17 mai 2025 : bilan très positif. Perpétuer des occasions comme celle-ci pour les futures années

Fin de séance : 20h14

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 25 juin 2025.

Signature Maire,

Mr Robert GANTHEIL



Signatures secrétaire de séance,

Jean-Marcel MASSET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Marcel MASSET, is written on the page.